

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-neuf le 24 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : MERCIER Serge,

Date de la convocation : 18 janvier 2019

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

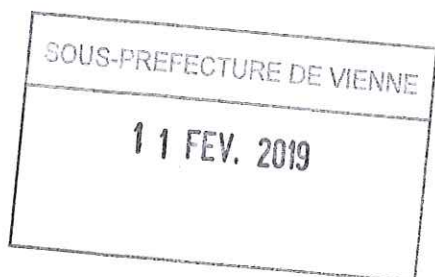
Objet de la délibération : Election du représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

En application du Code général des impôts, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été créée afin de pouvoir établir une évaluation préalable à la nécessaire fixation du montant de l'attribution de compensation du fait de la restitution d'une compétence entre une commune et un EPCI.

Par délibération 2018-021 du 26 juillet 2018, le conseil municipal avait nommé un conseiller pour représenter la commune au sein de cette commission.

Suite à la fusion des deux communautés de communes CCTB et CCPR sous la nouvelle entité Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône, depuis le 1^{er} janvier 2019, il y a lieu de voter un nouveau représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne représentant de la commune à cette commission, Marcel GAS comme délégué titulaire et Jean-Louis DELAY comme délégué suppléant.



Ainsi fait et délibéré ce jour, le 24 janvier 2019

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

